



Perpignan, le 16 octobre 2023

Décision n°2023-043 du 16 octobre 2023 proclamant l'élection du directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, L 713-1, L 713-9, D 713-1 et R 719-80 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de Perpignan ;
Vu l'appel à candidature diffusé sur le site internet de l'Université de Perpignan Via Domitia le 4 juillet 2023 ;
Vu le procès-verbal des opérations de vote du conseil de l'IUT du 12 octobre 2023,

DECIDE

Article 1 - Monsieur David Duval est élu directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Perpignan à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'Université.



Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET